



Voici quelques informations pratiques pour répondre à vos questions.

Rentrée scolaire : Mardi 1er septembre 2020

1. LE PLANNING DE VOS ENFANTS :

ECOLE MATERNELLE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00 – 8h50	Garderie municipale (arrivées échelonnées)		Possibilité d'être accueilli au centre de loisirs de l'Agglomération du Pays de l'Or <i>Dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet www.paysdelor.fr</i>	Garderie municipale (arrivées échelonnées)	
8h50	Ouverture du portail			Ouverture du portail	
9h00 - 12h00	Classe			Classe	
12h00 - 13h50	Déjeuner à la maison ou à la cantine			Déjeuner à la maison ou à la cantine	
13h50	Ouverture du portail			Ouverture du portail	
14h00 - 17h00	Classe			Classe	
17h00 -19h00	Garderie municipale (départs échelonnés)			Garderie municipale (départs échelonnés)	

2. RESTAURANT SCOLAIRE:

La restauration scolaire est assurée par la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or (<http://www.paysdelor.fr> – 04.67.12.35.00).

Fonctionnement:

1/ Inscription : Dossier Familial Unique (DFU), téléchargeable sur le site de l'agglomération du Pays de l'Or : www.paysdelor.fr, à remplir et à déposer auprès de la Maison des Enfants, chemin de Bentenac à Mauguio - Tél. : 04.67.06.01.57).

2/ Réservation des repas sur Internet, via votre compte famille sur le portail D'CLIC ; jusqu'à 8h00 pour le jour même auprès de la Maison des enfants à Mauguio.

3/ Paiement sur internet, via votre compte famille sur le portail D'CLIC ; ou par prélèvement automatique, ou encore en vous rendant à la Maison des Enfants de Mauguio.

Tarif appliqué pour l'année 2020 : 3,70 €

Contact : M. LABRIET: 04.67.29.31.73

Les parents dont les enfants présentent des allergies alimentaires doivent prévenir la direction de l'école et prendre contact avec M. LABRIET afin de mettre en place un Protocole d'accueil individualisé (PAI) en lien avec le médecin de PMI ou scolaire et leur médecin traitant.

3. **GARDERIE MUNICIPALE :**

Garderie du matin : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 7h00 à 8h50 **(excepté le jour de la rentrée)**, accueil payant assuré par le personnel municipal (dans le restaurant scolaire).

(Attention : Pour assurer un bon fonctionnement de ce service le portail de l'école est fermé à 8h45 et réouvert à 8h50)

Fonctionnement : L'enfant doit être muni d'un ticket/heure commencée au dos duquel sont notés son nom, prénom, classe et date du jour. Le(s) ticket(s) est/sont à remettre aux agents communaux chargés de la garderie.

Les carnets de tickets sont en vente au secrétariat de la mairie de Lansargues (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00).

Tarif du carnet de 10 tickets : 13,00 €. 1 ticket pour toute heure commencée.

Garderie du soir : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h00 à 19h00 **(excepté le jour de la rentrée)**

Même procédure que pour la garderie du matin.

Tarif du carnet de 10 tickets : 13,00 €. 1 ticket pour toute heure commencée.

4. **L'ASSURANCE SCOLAIRE :**

Afin de permettre à votre enfant de participer aux activités en dehors de l'école (sorties...), vous devez fournir dès la rentrée une attestation de « **responsabilité civile** » et « **individuelle accident** ».